

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémontt +41 32 420 54 00
f +41 32 420 54 01
secr.dfcs@jura.ch

⇒ Aux instances consultées

Delémont, le 5 mai 2015

Projet concernant la révision totale de la loi sur les subsides de formation : mise en consultationMesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 5 mai 2015, le Gouvernement jurassien a décidé d'engager une procédure de consultation à propos de la révision totale de la loi sur les subsides de formation.

Cette démarche constitue la dernière étape législative d'un processus de réforme des dispositions applicables aux subsides de formation, dans le sillage de l'adhésion à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (ci-après Accord CDIP) et la révision partielle de la loi en décembre 2012.

Le principe général de la politique d'aides à la formation du Gouvernement demeure l'égalité des chances dans l'accès à la formation en garantissant des conditions de vie adéquates et équilibrées durant cette dernière. Ces aides fournies restent toutefois subsidiaires par rapport à la capacité contributive des parents et des personnes tenues légalement à l'entretien de la personne en formation.

La nouvelle loi proposée répond aux exigences de l'Accord CDIP. En particulier et élément nouveau pour le canton du Jura, elle intègre la possibilité d'entrer en matière pour des formations à temps partiel et pour celles découlant de la formation professionnelle supérieure (brevets et maîtrises). Les autres points forts concernent le perfectionnement professionnel et les deuxièmes formations, le maintien du principe de l'octroi de bourses jusqu'à l'achèvement d'une formation initiale ou le maintien d'une prise en charge non pénalisante des revenus réalisés pendant la formation ainsi que le maintien d'un fonds pour les cas de rigueur.

D'un autre côté, tout en veillant à maintenir une assiette de bénéficiaires ajustée au contexte de formation et à la situation socio-économique du canton, le Gouvernement entend se montrer plus rigoureux dans certains domaines. Cela concerne notamment la limitation du droit aux subsides pour les Jurassien-ne-s domicilié-e-s à l'étranger, la limitation de la durée de prolongation pour certaines suites de formation et l'introduction d'une durée maximum de prise en charge de 11 ans à partir du secondaire II.

Le projet proposé est une loi-cadre laissant au Gouvernement une certaine marge de manœuvre pour la réglementation de détail dans une ordonnance. Le message donne cependant déjà des indications assez précises et concrètes sur les contours que prendra cette dernière (cf. point II A: Projet en général et II B: Commentaires par article).

Compte tenu des nouveautés prévues par la loi ainsi que des orientations futures de la nouvelle ordonnance, le Gouvernement met en consultation les documents concernés par ces modifications légales, à savoir :

- le projet de révision totale de la loi sur les subsides de formation
- le message explicatif relatif au projet et ses annexes
- le questionnaire accompagnant la consultation
- la liste des instances consultées.

Ces mêmes documents peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : www.jura.ch/subsidesformation.

Le délai fixé pour la présente consultation court **jusqu'au 31 juillet 2015** au plus tard. Les réponses doivent être adressées à :

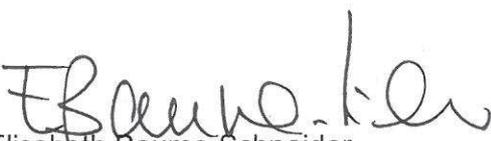
- par poste : RCJU
Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire
Section des bourses et prêts d'études
2, rue du 24-Septembre
2800 Delémont

- par courrier électronique : bourses@jura.ch

M. Olivier Tschopp, chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (olivier.tschopp@jura.ch) et, principalement, Mme Patricia Voisard (patricia.voisard@jura.ch), cheffe de la Section des bourses et prêts d'études se tiennent à disposition pour fournir toute information ou explication complémentaires.

Les documents mis en consultation peuvent également être obtenus sous forme électronique en adressant un courriel à bourses@jura.ch.

Nous vous remercions par avance de votre contribution à cette importante thématique des aides à la formation et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Elisabeth Baume-Schneider
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports

Annexes : ment.